



FFT – FFBT numéro 0167017  
Agrément ministériel 67S405  
STAND : route de Klingenthal (D216) 67530 BOERSCH



Président : Mittelheisser Thomas 21, rue du Dôme 67530 Boersch tel : 06.09.20.05.51  
Secrétaire : Eckert Jean-Gabriel 8 place de l'Ecole 67117 Dossenheim-Kochersberg tel : 06.08.98.92.25  
Trésorier : Bentz Arnaud 30a route de Boersch 67210 Obernai tel : 06.78.79.71.74  
Site : <http://www.pas-de-tir-boersch.fr>

## **Assemblée Générale Ordinaire du 24 septembre 2022 et Réunion de la Direction**

Le Président, Mr MITTELHEISSER Thomas, a ouvert l'Assemblée Générale à 14h35 par un mot de bienvenu aux membres présents.

Divers membres absents sont excusés.

Il est à noter la présence de M Joël RIESTERER, adjoint au Maire de la commune de Boersch en charge du domaine associatif.

### **Rapport moral :**

Pour son rapport moral, le Président adresse tout d'abord ses remerciements aux membres présents en ce jour d'assemblée générale.

Le président remercie chaleureusement le propriétaire de notre terrain, M. Blank Eddy, pour ses interventions lors des divers intempéries (gel, tempêtes), surtout pour l'enlèvement des arbres tombés sur nos installations.

Le président s'excuse pour les problèmes rencontrés lors de l'envoi des invitations par mail.

Nous allons travailler cette saison, et, peut-être, en concertation avec la famille PLUMERE (Daniel et Cécile), trouver une autre formule pour le repas.

Enfin, des remerciements vont à M HENNY Pierre pour un don de 100 euros au club ainsi qu'à la Mairie pour la réfection du chemin d'accès qui n'a malheureusement pas résisté à un gros orage.

Le président rappelle la marche à suivre concernant le nouveau Certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tir sportif annuel obligatoire pour l'obtention de la licence FF Tir.

Le représentant de la Mairie félicite la Direction ainsi que les membres pour leur bonne humeur et leur sérieux.

Les subventions sont actuellement bloquées pour la raison que le Numéro de Siret-SIRH en n'était pas connu de la Mairie au moment de l'attribution des dites subvention ; le problème est maintenant réglé.

Il promet aussi des travaux pour la réfection du chemin d'accès, dès que la Mairie aura le personnel suffisant pour ce faire.

### **Concernant les diverses formalités administratives incombant aux membres :**

L'importance d'être à jour dans les formalités administratives est rappelée et les dates limites de souscription des licences et cartes de membre sont données.

Chaque membre doit avoir créé son compte sur le site EDEN, avec une adresse mail et une adresse postale valable, une photo d'identité à télécharger, ainsi que le certificat médical, dont le modèle est disponible sur le site du club, dûment complété par le médecin et à télécharger sur le site EDEN.

Toute la procédure est détaillée sur le site du club (<https://www.pas-de-tir-boersch.fr/>) et intitulée **FFTir informations aux licenciés IMPORTANT**.

En cas de problèmes, les membres concernés peuvent s'adresser au président ou au secrétaire pour les aider.

Il est important d'avoir à l'esprit que sans licence, vous n'êtes plus assurés et donc plus autorisés à utiliser nos installations. De plus, en cas de contrôle de gendarmerie, par exemple, c'est la confiscation immédiate de vos armes, une détention ne pouvant être valide sans licence à jour. Aussi le président rappelle le port obligatoire et visible de la licence sur les Pas de Tir, tout membre devant être vigilant sur ce point et ne pas hésiter à en faire la promotion.



FFT – FFBT numéro 0167017  
Agrément ministériel 67S405  
STAND : route de Klingenthal (D216) 67530 BOERSCH



Président : Mittelheisser Thomas 21, rue du Dôme 67530 Boersch tel : 06.09.20.05.51  
Secrétaire : Eckert Jean-Gabriel 8 place de l'Ecole 67117 Dossenheim-Kochersberg tel : 06.08.98.92.25  
Trésorier : Bentz Arnaud 30a route de Boersch 67210 Obernai tel : 06.78.79.71.74  
Site : <http://www.pas-de-tir-boersch.fr>

Concernant le coût de la licence et de la carte de membre : Une pénalité sera appliquée aux retardataires pour le paiement de la carte de membre, elle s'ajoutera aux 10% additionnels réclamés par la FF Tir sur la licence, soit un total de 190€. Cette mesure sera appliquée à partir du 1<sup>er</sup> samedi suivant l'assemblée générale qui se tient le dernier samedi de septembre.

Il est à noter que le montant de la licence FF Tir peut éventuellement augmenter, cette décision étant prise lors de l'assemblée générale de la Ligue de Tir d'Alsace prévue le 19 novembre 2022. Le montant de la carte de membre du club reste inchangé.

Il est aussi rappelé que le certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tir sportif pour la saison 2021-2022 est obligatoire. A défaut, l'assurance allant avec la licence FF Tir n'est pas acquise, avec tout ce que vous pouvez imaginer en cas d'accident ! Aussi, des contrôles inopinés des licences sont susceptibles d'être réalisés par les membres de la direction.

Il n'y a plus de séances de tir contrôlé : le carnet de tir est abrogé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, sauf pour les nouveaux membres en demande d'une première détention.

Cependant, il vous sera possible de vous faire enregistrer lors de vos séances de tir.

Sont donc habilités à l'enregistrement de ces séances :

M MITTELHEISSER René, M MITTELHEISSER Thomas, M RAUCH Thomas ainsi que M ECKERT Jean-Gabriel.

Assemblée Générale 2021 : lecture étant faite, le compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 17 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents, moins une abstention.

Bilan financier : les résultats économiques de l'activité de l'exercice 2021-2022 présenté par le Trésorier Monsieur Arnaud BENTZ.

L'année passée a été une grosse année concernant l'entretien (environ 9300€).

Les différents postes de charges et de produits sont commentés :

Pour la saison 2021-2022 :

- Les produits totalisent 31013 euros contre 29 627 euros la saison 2020-2021.
- Les charges sont de 31 653 euros contre 26006 euros la saison 2020-2021.
- La trésorerie disponible est ainsi en baisse de 640 euros et la réserve pour remise en état à restitution n'est pas dotée pour cette année.

Budget prévisionnel pour la saison 2022/2023 :

La stabilité du nombre de membres et la maîtrise des frais de fonctionnement du club permettent de proposer un budget de dépenses de 30 750 euros, incluant 2 500 euros de réserve de remise en état à restitution (15 000 € ayant déjà été bloqués), ainsi que 5 000 euros de travaux d'entretiens. Les recettes attendues de 31 201 euros permettraient alors un solde des opérations de 451 euros.

Travaux et achats prévus cette saison :

Une journée de travail est arrêtée pour le samedi 15 octobre 2022, si les conditions le permettent.

Inscription pour cette journée sur [tirboersch@gmail.com](mailto:tirboersch@gmail.com); un mail sera envoyé courant semaine 41 avec le matériel nécessaire aux membres inscrits à cette journée de travail.

Travaux prévus :

- Rivets du conteneur du lanceur de chandelles
- Cible 100 m
- Travaux électriques sur certains lanceurs
- Mur du 25 m.



FFT – FFBT numéro 0167017  
Agrément ministériel 67S405  
STAND : route de Klingenthal (D216) 67530 BOERSCH



Président : Mittelheisser Thomas 21, rue du Dôme 67530 Boersch tel : 06.09.20.05.51  
Secrétaire : Eckert Jean-Gabriel 8 place de l'Ecole 67117 Dossenheim-Kochersberg tel : 06.08.98.92.25  
Trésorier : Bentz Arnaud 30a route de Boersch 67210 Obernai tel : 06.78.79.71.74  
Site : <http://www.pas-de-tir-boersch.fr>

- Maintenance annuelle

Autres travaux ou achats prévus :

- Remise en état de la tondeuse-débroussailleuse à trois roues ou achat d'une nouvelle machine
- Installation des gongs pour petit calibre (22lr)

Comme d'habitude, les dates des journées de travail seront affichées sur le site du club (<http://www.pas-de-tir-boersch.fr>)

L'entretien des installations n'étant pas limité aux dates de travaux, il va de soi qu'avant de quitter nos installations, il faut laisser le poste de tir dans l'état dans lequel on veut le trouver en arrivant, c'est-à-dire propre (douilles et vieilles cibles sont à jeter dans les conteneurs adéquats).

### **Quitus financier :**

La parole est ensuite donnée aux réviseurs aux comptes, M. Daniel JUNGER et Monsieur Guy HILDWEIN (ce dernier absent excusé ayant transmis son opinion par mail au Président), qui résument les contrôles et vérifications effectués et concluent à une bonne tenue de la comptabilité.

Quitus est alors donné au Trésorier pour les comptes des exercices 2021-2022 à l'unanimité des membres présents.

### **Les Vérificateurs aux comptes :** pour les années 2021 à 2026

Le mandat est de 5 ans, conformément à l'article 20 de nos statuts

Monsieur Daniel JUNGER, Retraité, demeurant 20 rue A. Schweitzer 67870 BISCHOFFSHEIM.

Monsieur Guy HILDWEIN, Retraité de l'Université, demeurant 27 rue de Lausanne 67000 STRASBOURG

**Election de la Direction :** Comme décidé lors de l'assemblée générale du 19 février 2011, la Direction est renouvelée par tiers sortant tous les ans.

### **Les membres sortants de la Direction sont :**

- M. BENTZ Hervé, Responsable Pas de tir Armes Longues
- M. DEMIR Alexandre, Responsable Ball Trap
- M. FRANTZ OLIVIER, Secrétaire adjoint (assesseur)
- M. SCHMITT Ludovic, Responsable Infrastructures et logistique
- M. STISY Olivier, Responsable tir sportif de vitesse (TSV) (assesseur)

### **Se présentent :**

M. BENTZ Hervé, M. DEMIR Alexandre, M. FRANTZ Olivier, M. SCHMITT Ludovic ainsi que M. STISY Olivier, se présentent.

M. BENTZ Hervé, M. DEMIR Alexandre, M. FRANTZ Olivier, M. SCHMITT Ludovic ainsi que M. STISY Olivier sont réélus à l'unanimité des membres présents, par vote à mains levées.

A la suite de ces élections, la nouvelle Direction s'est réunie à part pour l'attribution des fonctions de chacun.

Tous les postes de la Direction sont reconduits, les candidats sortant étant réélus et nommés à leur poste précédent.

### **COMPOSITION DE LA DIRECTION ELUE le 24 septembre 2022**

#### **Président :**

M. MITTELHEISSER Thomas, Agent de Maintenance, demeurant 21 rue du Dôme 67530 BOERSCH  
Né le 23 juin 1983 à OBERNAI réélu, de nationalité Française



FFT – FFBT numéro 0167017  
Agrément ministériel 67S405  
STAND : route de Klingenthal (D216) 67530 BOERSCH



Président : Mittelheisser Thomas 21, rue du Dôme 67530 Boersch tel : 06.09.20.05.51  
Secrétaire : Eckert Jean-Gabriel 8 place de l'Ecole 67117 Dossenheim-Kochersberg tel : 06.08.98.92.25  
Trésorier : Bentz Arnaud 30a route de Boersch 67210 Obernai tel : 06.78.79.71.74  
Site : <http://www.pas-de-tir-boersch.fr>

#### Vice-président

M. STEGER Clément, retraité, demeurant 14, rue du maréchal Leclerc 67870 GRIESHEIM près MOLSHEIM Né le 01 octobre 1957 à ROSHEIM réélu, de nationalité Française

#### Trésorier :

M. BENTZ Arnaud, Directeur Financier, demeurant 30a route de Boersch 67210 OBERNAI Né le 23 mai 1966 à STRASBOURG réélu, de nationalité Française

#### Responsable Des Communications Extérieures

M. MITTELHEISSER René, retraité, demeurant 21, rue du Dôme 67530 BOERSCH Né le 22 juillet 1952 à STRASBOURG réélu, de nationalité Française

#### Secrétaire

M. Eckert Jean-Gabriel, retraité de l'Education Nationale, demeurant 8, place de l'Ecole 67117 DOSENHEIM-KOCHERSBERG né le 14 octobre 1959 à STRASBOURG réélu, de nationalité Française

#### Assesseurs

M. ADAM Théo, de nationalité Française  
M. FRANTZ Olivier, de nationalité Française  
M. OHRESSER Gilbert, de nationalité Française  
M. RAUCH Thomas, de nationalité Française  
M. BENTZ Hervé, de nationalité Française  
M. LOTZER Francis, de nationalité Française  
M. DEMIR Alex, de nationalité Française  
Personne morale : le Maire de la commune de BOERSCH ou toute personne par lui mandatée.  
M. SCHMITT Ludovic, de nationalité Française  
M. SCHMITT Olivier, de nationalité Française  
M. STISY Olivier, de nationalité Française

#### Vérificateurs aux comptes pour les années 2021 à 2026

M. Daniel JUNGER, Retraité, demeurant 20 rue A. Schweitzer 67870 BISCHOFFSHEIM  
M. Guy HILDWEIN, Retraité de l'Université, demeurant 27 rue de Lausanne 67000 STRASBOURG.

Un bilan est ensuite fait sur les différentes activités :

#### Concernant le Ball-Trap :

Aucune trêve hivernale pour le Ball-Trap n'est prévue entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 1<sup>er</sup> mars. Les activités du Ball-Trap continueront donc pendant l'hiver, pour peu que les conditions météo le permettent.

#### Divers

Le Président résume l'évolution des textes fixant les règles permettant l'invitation d'une personne pour la découverte du tir et informe les membres que la FFTir a mis en place un accès sur son site internet, permettant de faire tous les contrôles demandés par la loi. **Ainsi, une invitation ne pourra être confirmée qu'après avis positif suite à la consultation du fichier FINIADA (fichier des personnes interdites de tir) par le président ou le correspondant FFTir.**

Il pourra donc y avoir à nouveau des séances d'initiation au tir, mais uniquement le samedi après-midi et limité à **deux personnes au maximum.**



FFT – FFBT numéro 0167017  
Agrément ministériel 67S405  
STAND : route de Klingenthal (D216) 67530 BOERSCH



Président : Mittelheisser Thomas 21, rue du Dôme 67530 Boersch tel : 06.09.20.05.51  
Secrétaire : Eckert Jean-Gabriel 8 place de l'Ecole 67117 Dossenheim-Kochersberg tel : 06.08.98.92.25  
Trésorier : Bentz Arnaud 30a route de Boersch 67210 Obernai tel : 06.78.79.71.74  
Site : <http://www.pas-de-tir-boersch.fr>

Les invités devront **obligatoirement** être munis de leur Carte Nationale d'Identité.

Le président détaille la procédure pour le renouvellement de la licence FFTir :

Envoyer ou présenter le certificat médical obligatoire en joignant le montant de la licence et de la carte de membre, ensuite, commande de la licence par le président, puis envoi de la nouvelle au demandeur.

M Joël RIESTERER nous signale que les subventions ne sont plus automatiques, mais doivent être demandées. Du matériel est promis pour la réfection du chemin d'accès, sévèrement endommagé lors des intempéries.

Tous les thèmes à l'ordre du jour ayant été débattus, l'Assemblée Générale Ordinaire est close vers 15h10 par le Président, avant d'offrir le verre de l'amitié aux membres présents.

Le Président  
Thomas MITTELHEISSER

Le secrétaire  
Jean-Gabriel ECKERT